

TEXTE ADOPTE n° 494

«Petite loi»

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

5 avril 2000

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention** relative à l'adhésion de la **République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède** à la convention sur la loi applicable aux **obligations contractuelles**, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la Cour de justice.*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 308, 398 (1998-1999) et T.A. 22 (1999-2000).

Assemblée nationale : 1934t 2262.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la convention sur la loi applicable aux obligations contractuelles, ouverte à la signature à Rome le 19 juin 1980, ainsi qu'aux premier et deuxième protocoles concernant son interprétation par la

Cour de justice, faite à Bruxelles le 29 novembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 avril 2000.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1934.